

Agridispo : trouvez une réponse à vos attentes

En viticulture, le cycle des rentrées de fonds ne correspond pas forcément à celui des dépenses.

La spécificité du cycle de production et la saisonnalité de l'activité engendrent des décalages de trésorerie.

Pour vous aider à faire face à vos besoins de trésorerie en attendant les produits de vos ventes ou le versement d'aides à l'investissement, le **Crédit Mutuel** a créé Agridispo.

Agridispo, c'est la mise à disposition d'une avance de trésorerie pour gérer au mieux les nécessités financières de vos cycles d'exploitation :

- avances aux cultures,
- frais de mise en bouteilles,
- vieillissement des stocks de vin...

Caractéristiques principales d'Agridispo

Bénéficiaires	Exploitants agricoles et viticoles à titre individuel ou sociétaire.
Objets de financement	<ul style="list-style-type: none">• Approvisionnements (engrais, produits phytosanitaires, matières sèches...).• Avances sur prime (arrachage, plantation, DPU...).
Durée	Définie par rapport aux cycles de production de l'exploitation avec un maximum de 36 mois
Taux	Taux variable ou fixe.
Déblochage	En fonction des besoins, en une ou plusieurs fois.
Remboursement	<ul style="list-style-type: none">• En plusieurs échéances, à des dates choisies.• En une seule fois, à la vente de la production ou au versement de primes.• Par anticipation, à tout moment

Une formule personnalisée EN PLUS

Votre conseiller **Crédit Mutuel** étudie avec vous les activités pour lesquelles vous avez un besoin de trésorerie et définit avec vous le plafond correspondant. Vous déterminez ensuite vos remboursements en fonction de vos rentrées prévisionnelles. Ainsi, vous les adaptez à vos cycles de production et à vos rentrées de trésorerie.

Si vous avez des cycles d'exploitation parallèles, votre conseiller **Crédit Mutuel** peut définir avec vous une enveloppe annuelle de crédit permettant de financer successivement vos différents cycles d'exploitation. Ainsi vous pouvez suivre, ligne par ligne, la situation de chacune de vos activités.

Vous pouvez souscrire l'avance Agridispo* auprès de votre conseiller **Crédit Mutuel**.

(* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel.)

Votre contact :

Christian Cavalie

Animateur marché de l'agriculture

Crédit Mutuel Méditerranéen

Centre d'Affaires Entreprises
Oxydium Concept - Bâtiment B
190, rue Marcelle Isoard
13290 Les Milles

Tel : 04.42.37.61.71 Mobile : 06.81.46.68.59
christian.cavalie@creditmutuel.fr

Le Crédit Mutuel Méditerranée à votre service sur les départements 04, 13, 83, 84

52 Agences

Manosque (2), Digne les bains, Aix en Provence (4), Arles, Etang de Berre (5), Istres, Miramas, Martigues, Port de Bouc, Fos sur mer, Salon de Provence, Gardanne, Aubagne, Marseille (11), Cassis, la Seyne sur Mer, la Ciotat, Avignon (3), Villeneuve les Avignon, Pertuis, Toulon (3), Ollioules, Six Fours, Sanary, Hyères, La Garde, Brignoles, Draguignan, Saint Raphaël, Fréjus

4 Centres d'Affaires Entreprises : Aix en Provence, Marseille, Villeneuve les Avignon, Ollioules